



## APPEL A PROJETS 2026-2028

### Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi

Dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDI-E) 2023-2027, le Département de l'Isère lance un appel à projets pour mettre en œuvre une offre d'insertion à destination des allocataires du RSA, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

- Vous êtes responsable d'une structure qui intervient dans le champ de l'insertion, de l'emploi ou de la formation
  - Votre projet répond aux priorités et axes stratégiques décrits dans le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027 (document téléchargeable en ligne : <https://www.isere.fr/aides-demarches/appel-projets-offre-dinsertion-adultes>, dans « vos ressources »).
- ➔ Vous pouvez proposer un projet correspondant à une ou plusieurs fiches-action.

#### **IMPORTANT :**

Pour vous accompagner dans la rédaction de votre réponse à l'appel à projets, vous pouvez contacter le service Insertion vers l'emploi (IVE) par mail, à cette adresse email générique : [ive-subventions@isere.fr](mailto:ive-subventions@isere.fr). Précisez le numéro de la fiche action pour laquelle vous avez besoin d'informations complémentaires. Vous serez mis en relation avec le chargé de projet concerné.

#### **Axe 1 : Agir sur et pour un emploi accessible à tous**

- **Fiche action 1** « Développer les actions de médiation à l'emploi »
- **Fiche action 2** « La commande publique au service de l'insertion professionnelle »
- **Fiche action 3** « Remobiliser par l'emploi les allocataires en grande précarité via les SIAE »
- **Fiche action 4** « Appui financier et d'ingénierie aux acteurs du PDI-E »

#### **Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés**

- **Fiche action 5** « Accompagner en parcours emploi renforcé »
- **Fiche action 6** « Accompagner des allocataires du RSA en PSSI par les CCAS »
- **Fiche action 7** « Mobilisation rapide et intensive des allocataires du RSA »
- **Fiche action 8** « Accompagner les allocataires du RSA à la mobilité géographique »

- Publication de l'appel à projets ici : <https://www.isere.fr/aides-demarches/appel-projets-offre-dinsertion-adultes>
- Quand adresser votre proposition : **du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre 2025, sur la plateforme dédiée : <https://subventions.isere.fr>**

## 1. Contexte et enjeux

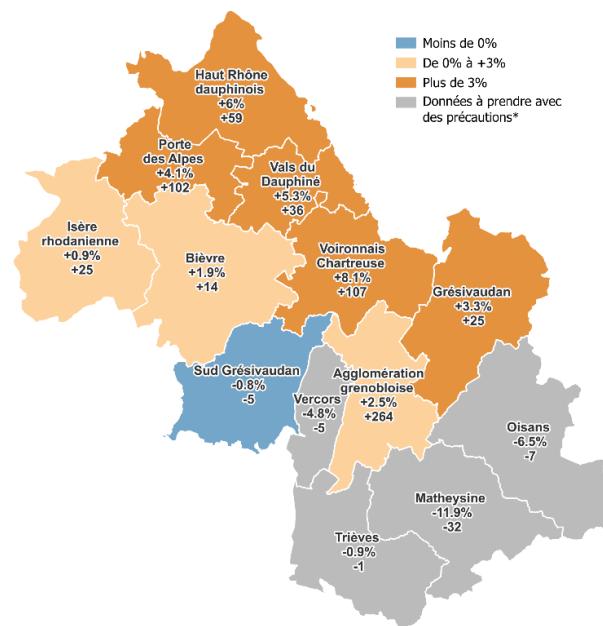
Fin décembre 2024, l'Isère comptait 376 170 emplois salariés dans le secteur privé. En 2024, l'évolution de l'emploi est quasi stable en Auvergne Rhône Alpes (AURA) et en France (-0.1%). Trois secteurs d'activité ont perdu des emplois : l'intérim (-1 410 emplois), la construction (-500 emplois) – qui fait face à une baisse d'activité, et l'industrie (-420 emplois) – une baisse qui succède à 3 ans de croissance.

A l'inverse, l'emploi a progressé dans le commerce et les services en Isère (comme en région AURA et en France), ce qui représente 1 300 emplois supplémentaires. Selon l'INSEE, en Isère comme en France, une légère baisse du chômage est constatée en 2024. Au 4ème trimestre 2024, l'Isère enregistre un taux de chômage à 5.9%, la région AURA 6.3% et la France métropolitaine 7.1%. On note une hausse de 1 460 demandeurs d'emplois isérois (cat. ABC) inscrits à France Travail en un an. Fin 2024, l'Isère compte 88 270 demandeurs d'emplois (+ 1,7 % en un an), soit une augmentation similaire au niveau national et moins forte qu'en région.

### Le RSA en Isère :

**Fin 2024, 21 989 foyers étaient allocataires RSA en Isère** (44 948 personnes avec conjoints et enfants, soit 4,3% de la population de moins de 65 ans).

Entre décembre 2023 et décembre 2024, le nombre de foyers allocataires a augmenté de +3% en Isère, avec des évolutions variables selon les territoires : de - 0,8% sur le Sud Grésivaudan à + 8,1% sur le Voironnais-Chartreuse. Sur le début de l'année 2025, le nombre d'allocataire est en très légère baisse 21 989 foyers allocataires en avril 2025).



\*En cas de très petits effectifs, analyser des évolutions peut amener à des interprétations erronées.

Source : ELISA - Caf de l'Isère - BE - semi consolidées - décembre 2024

### Évolution du nombre d'allocataires du RSA en 2024

En Isère, 55% de ces allocataires sont des personnes isolées, et 34% sont en situation monoparentale. Au total, avec les ayants-droit (principalement des enfants), 44 948 Isérois sont concernés par le RSA (sources : ELISA Caf de l'Isère BE semi consolidées décembre 2024).

Par ailleurs, 43% des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis 2 ans ou plus, même s'ils peuvent avoir eu des interruptions dans leurs droits. (*sources : flux mensuel CAF brut y compris MSA - données non consolidées- retravaillé par le Département de l'Isère*).

L'évaluation des actions financées dans le cadre de l'appel à projets 202023-2024-2025 confirme les difficultés de mobilisation des publics, qui rencontrent des difficultés multiples, et qui de ce fait restent éloignés du marché du travail.

Les besoins de ces publics (accès aux soins, logement, mobilité, maîtrise du français et des outils numériques...) nécessitent un accompagnement renforcé, individualisé et global, basé sur une bonne articulation et complémentarité des différents dispositifs et professionnels intervenant sur les situations individuelles et familiales.

## **2. Le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027**

Le Département est chef de file des politiques d'action sociale et d'insertion. A ce titre, il organise et met en œuvre le programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDI-E) pluriannuel qui définit les axes et objectifs de la politique d'insertion départementale, planifie les actions correspondantes et les moyens nécessaires.

Adopté en séance publique le 18 novembre 2022, le PDI-E 2023-2027 se situe à la fois dans la continuité et le renforcement du précédent programme. Il tient compte des constats et préconisations issus de son évaluation.

Il est structuré en 4 axes stratégiques, répondant aux grands enjeux du territoire qui se déclinent en 14 objectifs opérationnels :

### **➤ Axe 1 : Agir sur et pour un emploi accessible à tous**

Engagé depuis 2016 dans une politique volontariste d'insertion vers l'emploi, en plaçant l'emploi et l'activité au cœur de la démarche d'insertion, le Département entend poursuivre et renforcer l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA à travers les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Développer la capacité des employeurs à accueillir et intégrer les allocataires du RSA (« employeurabilité »)
- Objectif 2 : Soutenir les entreprises à vocation d'insertion
- Objectif 3 : S'appuyer sur les compétences du Département pour créer des emplois accessibles aux allocataires du RSA

### **➤ Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés**

Il s'agit de proposer aux allocataires un accompagnement de qualité dans une logique de mobilisation et d'engagement dès l'ouverture de droit et jusqu'à la sortie du dispositif. Pour cela, l'offre d'accompagnement et d'insertion doit être individualisée, facilement mobilisable et permettre de faire levier dans le parcours d'insertion de la personne. La notion de « réciprocité », au sens de l'engagement citoyen, est encouragée pour valoriser les savoir-faire et compétences des personnes qui paraissent pour l'instant éloignées du marché de l'emploi. Ces orientations se déclinent dans les objectifs opérationnels suivants :

- Objectif 4 : Améliorer l'efficacité des parcours d'insertion
- Objectif 5 : Proposer des parcours individualisés adaptés aux besoins des allocataires du RSA
- Objectif 6 : Mettre à disposition des outils et actions permettant la remobilisation, l'amélioration de la confiance en soi et le développement du pouvoir d'agir

- Objectif 7 : Déployer une offre d'insertion équitable et évolutive, s'appuyant sur les expertises locales
- Objectif 8 : Favoriser et sécuriser la reprise d'activité et d'emploi

➤ **Axe 3 : Assurer le juste droit**

L'importance des fonds publics engagés pour le financement de l'allocation RSA impose au Département de garantir une gestion rigoureuse de ce dispositif assurant la légitimité de l'attribution de l'allocation, l'équité de traitement de chacun, le respect des devoirs incombant aux allocataires et l'effectivité de leur accompagnement vers une insertion professionnelle. Ces enjeux se déclinent dans les objectifs opérationnels suivants :

- Objectif 9 : Favoriser la connaissance du dispositif RSA
- Objectif 10 : Prévenir les indus et lutter contre la fraude
- Objectif 11 : Assurer une gestion rigoureuse de l'allocation RSA, dans un esprit de justice sociale

➤ **Axe 4 : Soutenir les pratiques professionnelles des référents et les modes de faire transversaux**

Les ambitions du PDI-E sont portées par tous les professionnels contribuant à la politique d'insertion départementale. Le Département accompagne l'évolution de leurs pratiques professionnelles, visant à renforcer l'approche globale dans l'accompagnement des parcours d'insertion et en positionnant chaque allocataire comme acteur principal de son parcours :

- Objectif 12 : Approfondir la démarche de réciprocité, comme levier de l'accompagnement vers l'emploi
- Objectif 13 : Développer les actions et postures professionnelles permettant d'« aller vers » les publics en difficulté d'insertion
- Objectif 14 : Dynamiser les parcours d'accompagnement, grâce à l'informatisation du suivi des parcours des allocataires du RSA

Les orientations de ce PDI-E sont déclinées par des actions portées en interne par les équipes du Département, ou externalisées notamment au travers du lancement de cet appel à projet 2026-2027-2028. Les différents partenaires sont invités à participer à la construction de cette offre d'insertion en s'appuyant sur leur expertise. Les réponses des porteurs d'action devront s'inscrire dans ces axes et les attendus de chacun des objectifs opérationnels présentés dans le PDI-E.

### **3. L'appel à projets 2026-2028**

En complément des actions portées en interne, le Département ouvre un nouvel appel à projets pour soutenir des actions contribuant à la politique départementale d'insertion, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028. Des conventions pluriannuelles poseront le cadre des relations

entre le Département et ses partenaires. Celles-ci seront complétées par des conventions financières établies de façon annuelle, précisant le montant alloué lors du vote de la commission permanente.

Par cet appel à projets, le Département souhaite renforcer l'accompagnement vers l'emploi de certaines catégories d'allocataires du RSA définies comme prioritaires, et notamment les allocataires accompagnés en « Parcours Santé Social Insertion » (PSSI). Une attention particulière sera portée aux nouveaux entrants dans le dispositif du RSA, allocataires « seniors », allocataires de longue durée et allocataires présentant des difficultés de santé / de handicap.

L'appel à projets du Département rejoint ainsi les ambitions de la loi pour le Plein Emploi, qui vise l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et notamment des allocataires du RSA, par leur inscription automatique à France travail, et la mise en place d'outils d'accompagnement partagés (critères d'orientation, diagnostic socio-professionnel, contrat d'engagement, plateforme rassemblant l'offre d'insertion...).

Le nouvel appel à projets du Département vise à répondre aux enjeux suivants :

- Renforcer l'accompagnement de tous les allocataires vers et dans l'emploi, en déployant un **accompagnement intensif**, notamment au sein du Parcours Santé Social Insertion (PSSI), venant soutenir leur mise en activité ;
- **Mobiliser** les allocataires sur des actions d'insertion (grâce à un partenariat renforcé avec les prescripteurs, des visites d'entreprises, l'intervention d'anciens participants lors de séances d'informations collectives, des actions « aller vers » ...) ;
- Améliorer la **visibilité** et l'**accessibilité** de l'offre d'insertion (notamment via la plateforme DORA, mais aussi tout autre support de communication adapté) ;
- Renforcer la **mobilisation des acteurs économiques** ;
- Densifier l'offre d'insertion sur certains territoires moins bien dotés, dans une logique d'**équité territoriale** ;
- **Articuler** et **coordonner** l'offre d'insertion départementale et celle du droit commun (France travail) et des autres partenaires du réseau pour l'emploi ;
- Appliquer les **nouveaux outils et process** liés à la loi Plein Emploi (orientation, diagnostic partagé, contrat d'engagement...) ;
- S'inscrire dans la **nouvelle gouvernance** du « réseau pour l'emploi », en contribuant aux feuilles de route des Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE) ;
- Recueillir et prendre en compte les **retours des usagers** sur les actions.

#### **4. Pilotage et méthode d'évaluation**

Le pilotage et l'évaluation des actions sont au cœur de la politique départementale afin de mieux accompagner les structures financées dans la réussite de leurs projets.

Le Département de l'Isère met en place une organisation pour assurer le suivi et le pilotage des actions. Celle-ci s'organise à deux niveaux :

- Une animation départementale assurée sous la responsabilité du Vice-président du Département chargé de l'action sociale, de l'insertion et du logement, par la Direction des Solidarités (service Insertion Vers l'Emploi), avec comme mission principale le pilotage départemental du PDI-E. Cette animation départementale s'inscrit dans le cadre du **Conseil départemental d'insertion vers l'emploi** (CDI-E), et elle s'appuie sur diverses instances, et notamment des comités de pilotage thématiques, permettant l'évaluation des dispositifs au fil de l'eau, et leur réajustement si besoin.

- Une animation territoriale assurée par les services développement social ou insertion des 13 directions territoriales du Département, avec comme missions la planification, la coordination, l'animation et le déploiement de l'ensemble des actions du PDI-E en lien avec les porteurs, au niveau opérationnel.

Cette animation locale de la politique d'insertion départementale se construit, comme les autres politiques sociales conduites par le Département, en lien avec les **Conférences Territoriales des Solidarités** (CTS). Ces instances sont organisées dans chaque territoire sous la présidence d'un conseiller départemental, et réunissent les élus locaux, ainsi que les représentants de la CAF et de la MSA, et où des acteurs locaux peuvent y être conviés en fonction des sujets traités. Les CTS s'appuient sur des groupes de travail thématiques (traitant notamment des domaines de l'insertion et de l'action médico-sociale), ouverts aux partenaires locaux, pour décliner les orientations politiques, faire remonter des diagnostics ou des propositions d'actions, dans le respect des orientations définies au niveau départemental.

Ces instances départementales s'articulent avec les nouvelles instances du réseau pour l'emploi (Comité départemental pour l'emploi, Comités locaux pour l'emploi), en contribuant aux diagnostics et plans d'actions élaborés à chaque niveau.

L'évaluation des actions d'insertion financées par le Département s'appuiera notamment sur les **bilans intermédiaires et finaux** : les indicateurs d'activité et de résultats quantitatifs et qualitatifs, proposés par le Département, visent à objectiver la plus-value des actions (ex : sorties en emploi ou en formation, mais aussi étapes de parcours proposés aux allocataires).

Le bilan intermédiaire fait l'objet d'échanges avec la direction territoriale du Département, dans le cadre des comités de suivi (programmés entre septembre et novembre).

Le bilan annuel de l'action, fourni en début d'année N+1, doit permettre d'évaluer :

- L'atteinte des résultats quantitatifs attendus par le Département ;
- La qualité de l'accompagnement effectué (moyens humains mobilisés, modalités d'accompagnement des allocataires, stratégies de communication, partenariats mis en place...) ;
- Les perspectives de l'action.

Ce bilan est utilisé comme référence par les services du Département pour procéder à la modulation du solde de la subvention annuelle, sur la base de l'ensemble des résultats qualitatifs et quantitatifs atteints par l'action. Les données recensées contribuent également au pilotage de la politique d'insertion départementale. Il permet d'alimenter les données départementales permettant de mieux cerner les caractéristiques des allocataires entrés dans chaque action.

## **5. Processus de dépôt**

En amont du dépôt du projet, il est recommandé de consulter les fiches-action de l'appel à projets, et de contacter les services du Département (contacts indiqués sur chaque fiche-action), pour échanger sur les besoins du territoire, le contenu et les modalités de l'action envisagée, ainsi que le déroulé de l'appel à projets.

Le dossier complet sera transmis au Département via une plateforme dédiée : <https://subventions.isere.fr>. Chaque projet fera l'objet d'un dossier de demande distinct.

**Un mode d'emploi de la connexion à la plateforme dédiée est disponible sur le site [isere.fr](http://isere.fr) (création de compte, saisie d'un dossier de demande de subvention).**

**Une attention particulière à :**

- La nécessaire cohérence des données de l'ensemble du dossier ;
- L'obligation de renseigner chaque ligne et de joindre l'ensemble des pièces demandées ; les dossiers incomplets ne pourront être étudiés.

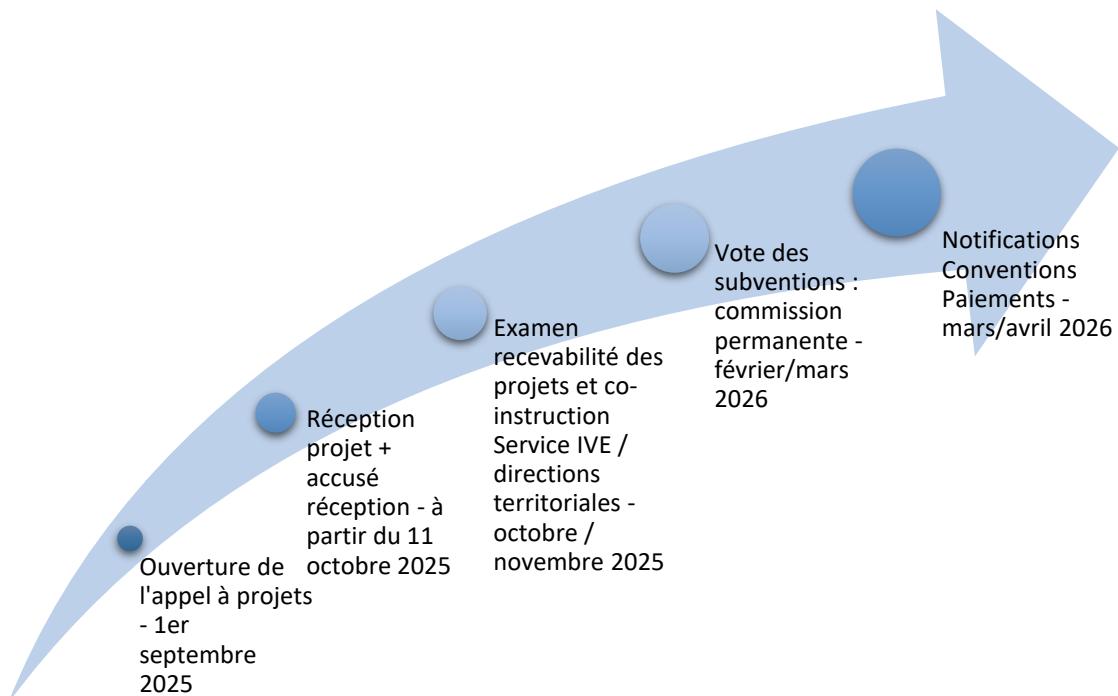
Le Département sera particulièrement attentif aux modalités d'évaluation des actions financées.

Tout dossier reçu après **le 10 octobre 2025** ne sera pas étudié.

Pour toute question, vous pouvez contacter le Département :

- Au 04 76 00 38 38 de 8h30 à 18h00
- Via le formulaire de contact : <https://www.isere.fr/contact>

**Processus et calendrier prévisionnel de l'appel à projets :**



**6. Critères de sélection généraux des projets proposés (en complément des critères spécifiques à chaque fiche-action) :**

Rappel : Tous les projets seront étudiés. Le Département se réserve le droit de choisir ceux qui donneront lieu à une action subventionnée.

Les propositions seront étudiées prioritairement en fonction des critères suivants :

- Adéquation du projet avec la politique et les attentes du Département et prise en compte des enjeux transversaux du PDI-E.
- Pertinence du projet :
  - Diagnostic et analyse du besoin, méthodes et procédure d'intervention, outils pédagogiques et outils de suivi, plus-value et articulation avec le droit commun ;
  - Expérience des intervenants : compétences et qualifications, connaissance du public et du champ de l'insertion sociale et professionnelle, maîtrise des processus d'accompagnement des publics précaires, capacité à utiliser les ressources locales et participation aux réseaux existants, partenariats instaurés.
- Ancrage territorial et connaissance du tissu socio-économique local, liens et articulations avec les services et professionnels du Département des directions territoriales et centrale.
- Montant de la demande de subvention au Département, et co-financements mobilisés le cas échéants ; capacité matérielle et financière de la structure

Veillez à renseigner l'intégralité des renseignements demandés, en particulier ceux concernant les moyens matériels et humains mis à disposition pour les actions.

Le Département se réserve la possibilité de demander des précisions ou/et toute pièce complémentaire utile à la compréhension et à l'instruction des projets.

Depuis 2023, l'organisation déconcentrée en 13 territoires du Département a évolué pour s'adapter aux bassins de vie et pour une plus grande proximité. Veuillez trouver ci-dessous la liste des 38 communes et des 4 intercommunalités concernées par ces évolutions :

COMMUNES	MAISONS DU DEPARTEMENT	INTERCOMMUNALITÉS
Artas	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Beauvoir-de-Marc	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Chatonnay	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Culin	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Lieudieu	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Meyrieu-les-Etangs	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Royas	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Saint-Agnin-sur-Bion	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Sainte-Anne-sur-Gervonde	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Saint-Jean-de-Bournay	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Savas-Mepin	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Tramole	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Villeneuve-de-Marc	Bièvre	Bièvre Isère Communauté
Montcarra	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Saint-Chef	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Saint-Hilaire-de-Brens	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Saint-Marcel-Bel-Accueil	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Salagnon	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Trept	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Vénérieu	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Vignieu	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Beaurepaire	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Bellegarde-Poussieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Chalon	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Cour-et-Buis	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Jarcieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Meyssiez	Isère rhodanienne	Vienne Condrieu Agglomération
Moissieu-sur-Dolon	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Monsteroux-Milieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Montseveroux	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Pact	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Pisieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Pommier-de-Beaurepaire	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Primarette	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Revel-Tourdan	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Saint-Barthélemy	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Saint-Julien-de-L'Herms	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône



#### Coordonnées des 13 directions territoriales du Département de l'Isère :

- **Agglomération Grenobloise** : 04 57 38 44 00 | 32 rue de New-York 38000 Grenoble
- **Grésivaudan** : 04 56 58 16 00 | 53 Route de Barraux 38530 Barraux
- **Haut-Rhône-Dauphinois** : 04 74 18 65 60 | 45 Impasse de l'Ancienne Gare 38460 Crémieu
- **Isère Rhodanienne** : 04 74 87 93 00 | 3 Quai Frédéric Mistral 38200 Vienne
- **Matheysine** : 04 57 48 11 11 | Rue du Pont de la Maladière 38350 La Mure
- **Oisans** : 04 76 80 03 48 | 200 Avenue de la Gare 38520 Le Bourg-d'Oisans
- **Porte des Alpes** : 04 26 73 05 00 | 18 Avenue Frédéric Dard 38300 Bourgoin-Jallieu
- **Sud-Grésivaudan** : 04 76 36 38 38 | Avenue Jules David 38160 Saint-Marcellin
- **Trièves** : 04 80 34 85 00 | 435 Rue du Docteur Senebier 38710 Mens
- **Vals du Dauphiné** : 04 74 97 96 98 | 2 Rue de l'Oiselet, CS70066 38110 La Tour-du-Pin
- **Vercors** : 04 57 38 49 00 | 150 Impasse de Meillarot 38250 Villard-de-Lans
- **Voironnais-Chartreuse** : 04 57 56 11 30 | 33 Avenue François Mitterrand 38500 Voiron
- **Bièvre** : 04 37 02 24 80 | Rue de la Guillotière 38270 Beaurepaire